



## Commission Administrative Paritaire des ingénieurs d'études 11 février 2015

### Ordre du jour:

1. Approbation du procès verbal de la CAP du 15 mai 2014
2. Examen des mouvements
3. Nomination au choix dans le corps des ingénieurs d'études au titre de 2015
4. Avancement au grade d'ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe au titre de 2015
5. Avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2015
6. Questions diverses

### **1. Règlement intérieur**

Les représentants se sont étonnés que les bandes d'enregistrement ne soient pas accessibles aux représentants du personnel et *a fortiori* pour le secrétaire-adjoint émanant de la parité syndicale. L'administration se cache derrière la non-communicabilité (au public) de la bande. Cette position invraisemblable implique, de fait, que l'administration peut mettre ce qu'elle veut dans le PV, puisqu'elle est seule à avoir accès à la bande d'enregistrement.

### **2. Commission de réforme :**

Représentants : Gilles Travaillard et Jan Vanmoerkerke

### **3. Approbation du procès verbal de la CAP du 15 mai 2014.**

Nous nous sommes abstenus, considérant que le PV contenait des informations qui n'avaient pas été dites à la réunion (mais comme la bande n'est pas accessible...).

### **4. Demande de démission**

Avis reporté en attente d'éclaircissements

### **5. Examen des mouvements**

L'examen des mouvements et des postes ouverts démontre un problème général. L'absence de concours, depuis de nombreuses années, a des conséquences néfastes. D'une part, de nombreux postes ne sont pas pourvus en l'absence de candidats fonctionnaires, créant des discontinuités graves dans le Service public. D'autre part, il existe un deuxième effet plus indirect mais qui devient de plus en plus insupportable pour de nombreux collègues. Depuis une petite décennie, une bonne vingtaine de postes a été pourvue, soit par des collègues appartenant à d'autres corps du Ministère-même, voire à d'autres Ministères, soit par des fonctionnaires des Collectivités territoriales, soit par des collègues de l'Inrap. C'est donc une bonne vingtaine de postes qui n'a pas été ouverte au Concours externe, et par conséquent une bonne dizaine au Concours interne. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un problème de compétence de ces collègues mais

pour les assistants-ingénieurs et techniciens de recherche en attente depuis dix ans d'un concours interne, cela n'est plus supportable et **sur le fond** c'est contraire au droit des agents.

La CGT s'est abstenue sur des demandes de mouvement non retenues par les services d'accueil, en l'absence d'informations claires.

## **6. Nomination au choix dans le corps des ingénieurs d'études au titre de 2015.**

Les représentants ont défendu des dossiers, souvent équivalents, mais avec plus d'ancienneté, contrairement à l'administration.

## **7. Avancements au grade d'ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe au titre de 2015**

Malgré une certaine amélioration ces dernières années, la situation est toujours extrêmement grave. Trente agents, sur 93 ayants-droit, sont bloqués au 13<sup>e</sup> et dernier échelon et pour la moitié d'entre eux depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, et sachant que l'administration refuse *a priori* de prendre en compte des agents qui ne sont pas, ou mal, classés par leur hiérarchie, ou dont le dossier n'a simplement pas été transmis, les représentants ont tenté de défendre un maximum d'agents au 13<sup>e</sup> échelon. L'administration, quant à elle, a présenté de nombreuses personnes en 8, 9 ou 10<sup>e</sup> échelon, avec des dossiers pas plus consistants que de nombreux agents en échelon 13.

Au final, certains de nos arguments ont été entendus et la proportion d'agents au 13<sup>e</sup> échelon diminuera donc encore en 2015, mais la situation reste insuffisante, d'autant plus qu'entre temps, les agents qui partiront en retraite, n'en auront pas bénéficié.

Une fois de plus, des incohérences incompréhensibles ont été constatées. Des agents considérés comme « parfaits » par leur chef de service, qualification validée par leur supérieur hiérarchique, n'ont même pas été proposés par ce même supérieur hiérarchique pour une promotion. Difficile de savoir s'il s'agit de négligence, de schizophrénie ou d'hypocrisie mais en tout cas, c'est insupportable.

## **8. Avancements au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2015.**

Les représentants ont particulièrement insisté sur les dossiers d'agents proches de la retraite, mais ils n'ont été que partiellement entendus.

## **9. Questions diverses.**

Le concours (interne et externe) d'ingénieur d'études aura bien lieu à la fin de l'année. Le nombre de postes immédiatement ouverts n'est pas encore décidé, mais la liste complémentaire devrait permettre de pourvoir les postes (nombreux) qui vont se libérer en 2016 et 2017.

Un concours Sauvadet sera également organisé cette année. Les représentants ont insisté pour que le corps ne serve pas à « caser » des personnels avec des profils qui n'ont rien à voir avec la recherche, comme cela a souvent été le cas dans le passé. Ce n'est aucunement dans l'intérêt des candidats qui se retrouveront, de fait, pénalisés dans leur carrière.

## **Vos représentants CGT :**

|                    |                        |                                    |                |
|--------------------|------------------------|------------------------------------|----------------|
| Jan Vanmoerkerke   | DRAC Champagne-Ardenne | jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr   | 03 26 70 63 37 |
| Marie-Paule Seilly | DRAC Lorraine          | marie-paule.seilly@culture.gouv.fr |                |